

Deux, par les présentes, donner tous pouvoirs et autorisations à Madame Anna Corffy, mon épouse, sans profession, domiciliée de droit avec moi, mon épouse et moi au Villards, commune de Royen, aux effets ci-après

Obligés de vous faire solidairement avec votre épouse
au paiement du principal et des intérêts qui seront stipulés,
et à l'exécution de toutes les charges qui seront imposées.
Le faire un autre tant toutes espèces, en donner décharge,
signer tous contrats de vente ou prêts, recours, d'indemnité,
transcriptions, déclarations, protestations,
notifications et offres de paiement, prouver tous autres
payés le principal de la dette représentative entre les mains des
vendeurs ou des créanciers inscrits, faire toutes cour-
gratuites; former toutes demandes en mainlevée, com-
battre tous procès.

Les effets ci. dessus Passes assignés tous ces,
et de domicile, Serbotines et generale

ment faire le nécessaire pour me faire insérer
Lyon le 6 Septembre 1921

Bon pour l'insertion

6.^{me} /
Remise à Royne de
seize décembre 1921 N° 49 828

Reçu: M. J. J. J.
J. J. J. J.

~~J. J. J. J.~~

J. J. J. J.
J. J. J. J. 1921

J. J. J. J.

Vu pour certification matérielle
de la signature ci-dessus.

